

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 22 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DLH 1041 Fixation du nombre de membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Paris.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.421-4 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de fixer à 27 le nombre de membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT au nom de la 8^{ème} commission,

Délibère :

Conformément à l'article R.421-4 du Code de la construction et de l'habitation, le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, décide de fixer à vingt-sept (27) le nombre des membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Paris ayant voix délibérative.